

DELIBERATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Conseil Communautaire du	9 décembre 2016
--------------------------	-----------------

à 18h00

N°ordre	1
N° identifiant	2016-0562

Titre Autorisation de mandater en section d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2017

Rapporteur(s)	
Date de la convocation	

Président de séance	Monsieur Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	

PJ.

Membres en exercice	0	
Quorum		

Présents	0	
----------	---	--

Absents	0	
---------	---	--

Mandats	0	Mandants	Mandataires
---------	---	----------	-------------

Observations	
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	1- Commission Générale et des Finances
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Finances publiques - Administration numérique Direction Budget - Finances
------------------	---

L'article L.1612-1 du CGCT permet à la Communauté d'Agglomération de Grand Poitiers, sur autorisation du Conseil communautaire, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Budget principal :

Pour mémoire, les crédits votés en dépenses d'équipement, hors AP CP, du budget 2016 s'élèvent au total à 25 070 190,38 €. Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 6 267 547,60 €.

Il y a lieu de ce fait d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget primitif 2017, selon la répartition suivante :

- pour le chapitre 16 :	1 250,00 €
- pour le chapitre 20 :	32 107,25 €
- pour le chapitre 204 :	109 555,02 €
- pour le chapitre 21 :	1 160 249,03 €
- pour le chapitre 23 :	1 761,30 €
- pour le chapitre 26 :	80 625,00 €
- pour le chapitre 27 :	4 882 000,00 €

Budget annexe Eau :

Gestion en crédit classique

Pour mémoire, les crédits votés en dépenses d'équipement, hors AP-CP, du budget 2016 s'élèvent au total à 62 457,99 €. Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement, hors AP-CP, peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 15 614,50 €.

Il y a lieu de ce fait d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget annexe Eau, avant le vote du budget primitif 2017, selon la répartition suivante :

- pour le chapitre 21 :	14 600,46 €
- pour le chapitre 23 :	614,04 €
- pour le chapitre 27 :	400,00 €

Gestion AP/CP

Exceptionnellement, il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de :

. 223 752 € HT sur le programme 1521 « Accessibilité ERT » de l'AP « 2015-Outil de travail » pour finir l'opération de rénovation et de ravalement sur le château d'eau de Blossac

. 9 000 € HT sur le programme 1545 « Travaux Verneuil » de l'AP « 2015-Travaux » pour permettre la réalisation de travaux prévus en fin d'année 2016, avec facturation au 1^{er} trimestre 2017.

Ces montants seront repris lors du vote du Budget Primitif 2017 et dans la délibération d'AP/CP afférente.

Autorisation de programme « 2015 – Outil de travail », affectations et crédits de paiement 2017 présentés au vote :

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2016	2016			CP à inscrire les années suivantes			
						Report	Nouveaux crédits	CP 2016				
2015 - OUTIL DE TRAVAIL						2 127 799,69	65 489,69	0,00	809 758,00	809 758,00	379 952,00	872 600,00
1524 R	2015 - Equipement et matériel		6 ans	1 183 640,26	53 182,26	0,00	223 658,00	223 658,00	134 200,00	772 600,00		
1521 R	2015 - Accessibilité ERT		6 ans	814 326,00	4 474,00	0,00	556 100,00	556 100,00	223 752,00	30 000,00		
1525 R	2015 - Locaux		6 ans	50 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	30 000,00		
1544 P	2015 - SDSI		6 ans	79 833,43	7 833,43	0,00	20 000,00	20 000,00	12 000,00	40 000,00		
Variation de l'AP par rapport au dernier vote :						213 752,00	0,00	0,00	213 752,00			

Pour mémoire, situation de l'AP et de ses affectations au dernier vote :

Délibération n° 2016-0108 du 1er avril 2016

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2016	2016			CP prévisionnels en 2017	CP à inscrire les années suivantes		
						Report	Nouveaux crédits	CP 2016				
2015 - OUTIL DE TRAVAIL						1 914 047,69	65 489,69	0,00	809 758,00	809 758,00	166 200,00	872 600,00
1524 R	2015 - Equipement et matériel		6 ans	1 183 640,26	53 182,26	0,00	223 658,00	223 658,00	134 200,00	772 600,00		
1521 R	2015 - Accessibilité ERT		6 ans	600 574,00	4 474,00	0,00	556 100,00	556 100,00	10 000,00	30 000,00		
1525 R	2015 - Locaux		6 ans	50 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	30 000,00		
1544 P	2015 - SDSI		6 ans	79 833,43	7 833,43	0,00	20 000,00	20 000,00	12 000,00	40 000,00		

Autorisation de programme « 2015 – Travaux », affectations et crédits de paiement 2017 présentés au vote :

AUTORISATION DE PROGRAMME	N° CHAPITRE DÉPENSES OPÉRATION (R) RÉCURRENT (P) PROJET	AFFECTATION	DURÉE AFFECTATION	MONTANT AP AFFECTATION	CP CONSUMMÉS AVANT 2016	2016			CP PRÉVISIONNELS EN 2017	CP À INScrire LES ANNÉES
						REPORT	Nouveaux Crédits	CP 2016		
2015 - TRAVAUX				14 150 673,16	2 441 476,76	15 237,15	2 630 000,00	2 645 237,15	2 284 000,00	6 779 959,25
1505 R	2015 - Résorption du plomb	6 ans	10 775 287,31	1 885 287,31		0,00	1 690 000,00	1 690 000,00	1 800 000,00	5 400 000,00
1504 P	2015 - Travaux Clain	6 ans	1 140 732,45	540 732,45		0,00	75 000,00	75 000,00	325 000,00	200 000,00
1501 P	2015 - Travaux Fleury	6 ans	200 653,40	653,40		0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00
	2015 - ANRU									
1506 P	Bellejouanne /Pierre Loti	6 ans	80 000,00	14 803,60	15 237,15	20 000,00	35 237,15		0,00	29 959,25
1507 R	2015 - Terrains	6 ans	250 000,00	0,00		0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	150 000,00
1508 R	2015 - Travaux maillage réseaux	6 ans	500 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
	2015 - Travaux									
1509 R	raccordement nouveaux forages	6 ans	1 100 000,00	0,00		0,00	600 000,00	600 000,00	0,00	500 000,00
1510 P	2015 - Travaux Fontaine	6 ans	50 000,00	0,00		0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00
1545 P	2015 - Travaux Verneuil	6 ans	54 000,00	0,00		0,00	45 000,00	45 000,00	9 000,00	0,00
Variation de l'AP par rapport au dernier vote :				9 000,00	0,00			0,00	9 000,00	

Pour mémoire, situation de l'AP et de ses affectations au dernier vote :

Délibération générale n° 2016-0396 du 23 septembre 2016										
AUTORISATION DE PROGRAMME	N° CHAPITRE DÉPENSES OPÉRATION (R) RÉCURRENT (P) PROJET	AFFECTATION	DURÉE AFFECTATION	MONTANT AP AFFECTATION	CP CONSUMMÉS AVANT 2016	2016			CP PRÉVISIONNELS EN 2017	CP À INScrire LES ANNÉES SUIVANTES
						REPORT	Nouveaux Crédits	CP 2016		
2015 - TRAVAUX				14 141 673,16	2 441 476,76	15 237,15	2 630 000,00	2 645 237,15	2 275 000,00	6 779 959,25
1505 R	2015 - Résorption du plomb	6 ans	10 775 287,31	1 885 287,31		0,00	1 690 000,00	1 690 000,00	1 800 000,00	5 400 000,00
1504 P	2015 - Travaux Clain	6 ans	1 140 732,45	540 732,45		0,00	75 000,00	75 000,00	325 000,00	200 000,00
1501 P	2015 - Travaux Fleury	6 ans	200 653,40	653,40		0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00
	2015 - ANRU									
1506 P	Bellejouanne /Pierre Loti	6 ans	80 000,00	14 803,60	15 237,15	20 000,00	35 237,15		0,00	29 959,25
1507 R	2015 - Terrains	6 ans	250 000,00	0,00		0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	150 000,00
1508 R	2015 - Travaux	6 ans	500 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
	2015 - Travaux									
1509 R	2015 - Travaux	6 ans	1 100 000,00	0,00		0,00	600 000,00	600 000,00	0,00	500 000,00
1510 P	2015 - Travaux Fontaine	6 ans	50 000,00	0,00		0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00
1545 P	2015 - Travaux Verneuil	6 ans	45 000,00	0,00		0,00	45 000,00	45 000,00	0,00	0,00

Budget annexe Assainissement :

Gestion en crédit classique

Pour mémoire, les crédits votés en dépenses d'équipement, hors AP-CP, du budget 2016 s'élèvent au total à 18 096,54 €. Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement, hors AP-CP, peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 4 524,14 €.

Il y a lieu de ce fait d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget annexe Assainissement, avant le vote du budget primitif 2017, selon la répartition suivante :

- pour le chapitre 21 : 4 274,14 €
-

- pour le chapitre 27 : 250,00 €

Gestion AP/CP

Exceptionnellement, il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de :

. 1 500 000,00 € HT sur le programme 1533 « Limbre Migné »,

. 1 000 000,00 € HT sur le programme 1536 « Moulin Apparent »,

de l'AP « 2015-Travaux » pour permettre la réalisation de travaux prévus en fin d'année 2016, avec facturation au 1^{er} trimestre 2017.

Ces montants seront repris lors du vote du Budget Primitif 2017 et dans la délibération d'AP/CP afférente.

Autorisation de programme « 2015 – Travaux », affectations et crédits de paiement 2017 présentés au vote :

Délibération générale n° 2016-0562 du 09 décembre 2016

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (Projet)	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP consommés avant 2016	2016			CP prévisionnels en 2017	CP à inscrire les années suivantes
						Report	Nouveaux crédits	CP 2016		
2015 - TRAVAUX										
1526 R	2015 - Eaux usées - Travaux et matériel	6 ans	11 155 079,81	1 326 504,81	0,00	1 718 575,00	1 718 575,00	1 465 000,00	6 645 000,00	
1528 R	2015 - Eaux usées - Traitement	6 ans	8 072 767,25	372 767,25	0,00	1 550 000,00	1 550 000,00	1 500 000,00	4 650 000,00	
1537 P	2015 - Station Chasseneuil Du Poitou	6 ans	6 549 810,50	9 915,00	0,00	180 000,00	180 000,00	3 200 000,00	3 159 895,50	
1533 P	2015 - Eaux usées / Eaux pluviales - Limbre Migné	6 ans	4 200 000,00	95 659,06	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00	1 500 000,00	104 340,94	
1527 R	2015 - Eaux pluviales	6 ans	3 254 640,66	624 640,66	0,00	630 000,00	630 000,00	500 000,00	1 500 000,00	
1536 P	2015 - Moulin apparent	6 ans	1 920 000,00	17 116,96	0,00	420 000,00	420 000,00	1 000 000,00	482 883,04	
1506 P	2015- ANRU Bellejouanne/Pierre Loti	6 ans	430 000,00	192 051,39	63 148,87	150 000,00	213 148,87		0,00	24 799,74
Variation de l'AP par rapport au dernier vote						2 500 000,00	0,00		0,00	2 500 000,00

Pour mémoire, situation de l'AP et de ses affectations au dernier vote :

Délibération DM n° 2016-0569 du 09 décembre 2016

DEPENSES

Autorisation de	N° chapitre opération	Affectation	Durée affectation	Montant AP	CP consommés	2016			CP prévisionnels	CP à inscrire les années
						Report	Nouveaux	CP 2016		
2015 - TRAVAUX										
1526 R	2015 - Eaux usées - Travaux et matériel	6 ans	11 155 079,81	1 326 504,81	0,00	1 718 575,00	1 718 575,00	1 465 000,00	6 645 000,00	
1528 R	2015 - Eaux usées - Traitement	6 ans	8 072 767,25	372 767,25	0,00	1 550 000,00	1 550 000,00	1 500 000,00	4 650 000,00	
1537 P	2015 - Station Chasseneuil Du Poitou	6 ans	6 549 810,50	9 915,00	0,00	180 000,00	180 000,00	3 200 000,00	3 159 895,50	
1533 P	2015 - Eaux usées / Eaux pluviales - Limbre Migné	6 ans	2 700 000,00	95 659,06	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00		0,00	104 340,94
1527 R	2015 - Eaux pluviales	6 ans	3 254 640,66	624 640,66	0,00	630 000,00	630 000,00	500 000,00	1 500 000,00	
1536 P	2015 - Moulin apparent	6 ans	920 000,00	17 116,96	0,00	420 000,00	420 000,00		0,00	482 883,04
1506 P	2015- ANRU Bellejouanne/Pierre Loti	6 ans	430 000,00	192 051,39	63 148,87	150 000,00	213 148,87		0,00	24 799,74

Budget annexe Transports :

Pour mémoire, les crédits votés en dépenses d'équipement, du budget Transports en 2016 s'élèvent au total 931 545,83 €. Sur la base de ces montants, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 232 886,46 € pour le budget Transports .

Il y a lieu de ce fait d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget annexe Transports avant le vote du budget primitif 2017, selon la répartition suivante :

- pour le chapitre 20 :	16 196,79 €
- pour le chapitre 21 :	71 250,00 €
- pour le chapitre 23 :	142 189,67 €
- pour le chapitre 26 :	3 000,00 €
- pour le chapitre 27 :	250,00 €

Budget annexe Collecte, Traitement et Valorisation des Déchets :

Pour mémoire, les crédits votés en dépenses d'équipement, hors AP-CP, du budget CTV en 2016 s'élèvent au total à 1 6 671 664,03 €. Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement, peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 1 667 916,01 €

Il y a lieu de ce fait d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget annexe CTV, avant le vote du budget primitif 2017, selon la répartition suivante :

- pour le chapitre 20 :	9 500,00 €
- pour le chapitre 21 :	1 595 249,25 €
- pour le chapitre 23 :	40 416,76 €
- pour le chapitre 27 :	22 750,00 €

Budget annexe Locations Immobilières :

Pour mémoire, les crédits votés en dépenses d'équipement, hors AP-CP, du budget Locations Immobilières en 2016 s'élèvent au total à 266 680,31 €. Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement, peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 66 670,08 €

Il y a lieu de ce fait d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget annexe Locations Immobilières, avant le vote du budget primitif 2017, selon la répartition suivante :

- pour le chapitre 16 :	64 804,02 €
- pour le chapitre 23 :	1 616,06 €
- pour le chapitre 27 :	250,00 €

Budget annexe Grotte de la Norée

Pour mémoire, les crédits votés en dépenses d'équipement du budget 2016 s'élèvent au total à 25 000,00 €. Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 6 250,00 €.

Il y a lieu de ce fait d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget annexe Grotte de la Norée, avant le vote du budget primitif 2017, selon la répartition suivante :

- pour le chapitre 21 : 6 250,00 €

Budget annexe Parkings :

Pour mémoire, les crédits votés en dépenses d'équipement, hors AP-CP, du budget Locations Immobilières en 2016 s'élèvent au total à 4 000,00 €. Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement, peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 1 000,00 €

Il y a lieu de ce fait d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget annexe Locations Immobilières, avant le vote du budget primitif 2017, selon la répartition suivante :

- pour le chapitre 16 : 250,00 €
- pour le chapitre 27 : 750,00 €.

POUR	0	Pour le Président,
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	
RESULTAT DU VOTE		

Affichée le	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	7.1
Nomenclature Préfecture	Décisions budgétaires

Communauté d'Agglomération Grand Poitiers

Place du Maréchal Leclerc
CS 10569
86021 POITIERS cedex